

Luxflag «microfinance»



DESCRIPTION

Ce label a été créé en juillet 2006 par une série d'acteurs publics et privés dont l'Etat luxembourgeois ainsi que des organismes représentant le secteur financier (ALFI, ABLB, ATTF). Il compte également parmi ses administrateurs l'ONG, Appui pour le Développement Autonome (ADA), membre d'Etika.

Le but de LuxFLAG (Luxembourg Fund Labelling Agency) est d'octroyer un label reconnu à des organismes de placement collectif investissant en microfinance, ceci suivant des critères bien définis et affichés, en vue d'aider les promoteurs de fonds de microfinance à collecter des avoirs auprès d'investisseurs privés et institutionnels.

PRODUITS LABELLISÉS

Le label LuxFLAG est destiné à des véhicules à orientation commerciale et peut être décerné aussi bien à des fonds de droit luxembourgeois qu'à des fonds étrangers.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être soumis à la supervision d'une autorité de surveillance nationale.
- Avoir investi au moins 50% du total de ses actifs dans le secteur de la microfinance.
- Avoir investi au moins 25% de son portefeuille microfinance en institutions de microfinance évaluées par une société d'évaluation reconnue par LuxFLAG et spécialisée en microfinance.
- Avoir un objectif commercial.

AVANTAGES

- Confiance des investisseurs.
- Visibilité (brochures, communiqué de presse, prospectus, site internet...).
- Publication dans la base de donnée CClux (filiale de la bourse du Luxembourg) utilisée par les plus grandes compagnies internationales de fourniture de données sur les fonds. Utilisation du logo LuxFLAG pour le marketing et la promotion des activités.

POUR EN SAVOIR PLUS

LuxFLAG a.s.b.l.
 Tél : (+352) 22 30 26 - 1
 E-mail : info@luxflag.org
 Site internet : www.luxflag.org